

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 18 décembre
Commission d'Appel

Mardi 19 et mercredi 20 décembre
Formation éducateurs

Mercredi 20 décembre
Commission du Respect et de la Prévention

Jeudi 21 décembre
Commission de Discipline
Commission des Jeunes



SOMMAIRE

Partenaire	p. 2
Avis aux clubs	p. 4
Avis aux arbitres	p. 10
Avis aux éducateurs	p. 12
PV Commission Litiges et Contentieux	p. 17
PV Commission Dép d'Arbitrage	p. 22
PV Commission du Respect	p. 28
Informations diverses	p. 29
Mini-jeu	p. 35

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

la Nouvelle République
VousNousEnsemble

DATES ET INFORMATIONS IMPORTANTES

PRATIQUE FUTSAL JEUNES :

**LA FIN DES INSCRIPTIONS POUR LE FUTSAL DANS LES CATÉGORIES JEUNES EST FIXÉE AU DIMANCHE 17 DÉCEMBRE.
LE LIEN D'INSCRIPTION VOUS A ÉTÉ ENVOYÉ PAR MAIL LE 1^{ER} DÉCEMBRE.**

PLUS D'INFORMATIONS PAGES 4 ET 5

LABEL SÉNIORS LFNA :

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES JUSQU'AU VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023

PLUS D'INFORMATIONS PAGE 6

DÉFIS SPORTIFS :

LES DOCUMENTS SONT À RETOURNER AVANT LE JEUDI 21 DÉCEMBRE

PLUS D'INFORMATIONS PAGE 6

REPORT DES RENCONTRES

Au vu du grand nombre d'arrêtés municipaux reçus, et en raison de l'état actuel des terrains, le District de la Vienne décide :

De reporter toutes les rencontres départementales Jeunes*, Séniors et Féminines*.

Les dates de report seront communiquées ultérieurement

*** Certains matchs en jeunes et en féminines (jeunes et séniors), ayant un enjeu (montée ou descente), sont maintenus, un mail a été transmis aux clubs concernés.**



PARTENAIRE

UNE SÉLECTION PROPOSÉE PAR



**PROFITEZ-EN
MAINTENANT**

GOODIES DE FIN D'ANNÉE

Pour remercier la fidélité de vos clients

**OFFREZ-LEURS UNE BOÎTE DE BONBONS PERSONNALISÉE
À VOTRE IMAGE!**



Commande à partir de
108 boîtes



A partir de 1,20€ HT la boîte
au lieu de 1,50€



55€ de frais de création
offerts



12,90€ de frais de ports
offerts



VOTRE PERSONNALISATION

RECTO

Intégrez la photo que vous souhaitez ou choisissez un modèle

VERSO

Intégrez vos coordonnées

9 PARFUMS



NOS MODÈLES



BON DE COMMANDE

Saveurs naturelles (boîte de 50 mm / 14 gr)

- De 108 à 269 boîtes = 1,20€ HT l'unité
 270 boîtes et plus = 1,10€ HT l'unité

Parfum (1 au choix) :

Commande : boîtes x (tarifs) = € HT

Miel Bio (boîte de 50 mm / 14 gr)

- De 108 à 269 boîtes = 1,45€ HT l'unité
 270 boîtes et plus = 1,30€ HT l'unité

Parfum (1 au choix) :

Commande : boîtes x (tarifs) = € HT

Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez Jean-François Gonzales,
 Responsable partenariats et promotion au
 06 73 89 88 31 ou à jean.francois.gonzales@nrco.fr

Cachet et signature :



AVIS AUX CLUBS

PRATIQUE FUTSAL JEUNES

Dans le cadre du développement de la pratique Futsal, le District de la Vienne proposera pour la deuxième saison consécutive cette pratique à différentes catégories de jeunes. Ci-dessous, les principales informations par catégorie.

Les inscriptions se feront via un questionnaire « google form », qui vous a été transmis par mail le 01/12/2023.

Le questionnaire est à remplir avant le **dimanche 17 décembre 2023**.

Challenge Fétis-Lahitte U11 et U11-U13F (compétitions officielles – inscription obligatoire)

Le Challenge Fétis-Lahitte est reconduit cette saison par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. La phase départementale se déroulera du **samedi 13 janvier** (1^{er} tour) au **samedi 10 février** (finale) – voir tableau en bas de page.

- Challenge Fétis-Lahitte U11

La participation d'une équipe par club est obligatoire pour cette compétition (54 équipes).

- Challenge Fétis-Lahitte U11-U13F

Toutes les équipes engagées en championnat U11-U13F participeront à cette compétition (15 équipes)

Le dossier club ainsi que l'organisation vous seront envoyés rapidement.

Catégorie U15F

Sur inscription, pratique proposée aux équipes engagées en championnat U15 à 11 et/ou U14/U17 à 8 (seules les joueuses U14 et U15 pourront participer).

Possibilité d'inscrire plusieurs équipes par club (dans la limite du nombre d'équipes engagées en championnat)

Dates : **les 13 et 20 janvier 2024**

Catégorie U13

Samedi 13 janvier : participation obligatoire d'une équipe par club + possibilité d'inscrire des équipes réserves supplémentaires (priorité donnée aux équipes de D1 et D2 car ces équipes reprennent le championnat le 20 janvier)

Samedi 20 janvier : participation, sur inscription, des équipes de D3

Catégorie U11 (en dehors du Fétis-Lahitte)

Participation, sur inscription, pour les équipes réserves ainsi que les équipes éliminées du Fétis-Lahitte.

Dates : **les 20 et 27 janvier et les 3 et 10 février**

Catégories U7-U9

Organisation en fonction des secteurs

	13 janvier	20 janvier	27 janvier	3 février	10 février
U11 Fétis-Lahitte	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour	Rattrapage	Finale
U11-U13F Fétis-Lahitte	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour			Finale
U15F – U14/U17F	X	X			
U13	X	X			
U11 (hors Fétis Lahitte)		X	X	X	X
U7-U9	En fonction des secteurs				

Si vous disposez de créneaux de gymnase, n'hésitez pas à nous en faire part par mail.



Première journée Futsal du 13 janvier 2024 :

Challenge Fétis-Lahitte U11 :

Les 11 sites d'accueil :

Vouzailles, Quincay, Avanton, Jaunay-Marigny, Thuré, Lussac, Smarves, St Savin, Civaux, Châtelleraut, Moncontour.

Répartition des équipes, à :

Vouzailles (de 9h30 à 11h30) : Neuville, Cissé, Migné-Auxances, Ouzilly/Colombiers, Buxerolles.

Quincay (de 9h30 à 11h30) : GJ Sud Haut Poitou, GJ Val de Vonne, Vouneuil Béruges, Ligugé, Poitiers 3 Cités.

Avanton (de 9h30 à 11h30) : L'Envigne/Cernay St Genest, La Pallu/Avanton, Biard, Chasseneuil St Georges, Poitiers CEP.

Jaunay-Marigny (Haut Payre - de 9h30 à 11h30) : Jaunay-Marigny, GJ Dissay Beaumont, Cenon sur Vienne, Poitiers ASAC, GJ Montasèvres.

Thuré (de 14h00 à 16h00) : Châtelleraut Portugais, Coussay/SOC/Pleumartin, GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86, Thuré-Besse.

Lussac-les-Châteaux (de 11h00 à 13h00) : GJ Foot Sud 86, Adriers, St Maurice Gençay/Brion/Sommières/Charroux, Vivonne, Valence en Poitou.

Smarves (de 14h00 à 16h00) : Fontaine le Comte, Smarves Iteuil, Stade Poitevin, Poitiers Gibauderie, St Benoît.

St Savin (de 9h30 à 11h30) : Vicq/St Savin, Valdivienne, GJ VVM Chauvigny, Montmorillon.

Civaux (de 9h30 à 11h30) : Mignaloux, Nieuil l'Espoir, Nouaillé, Château-Larcher/ASL/LRLV, GJ 3 Vallées 86.

Châtelleraut (Lycée Branly – de 9h30 à 11h30) : SO Châtelleraut, Ozon, Bonneuil Matours, Naintré, Aailles en Châtelleraut.

Moncontour (de 9h30 à 11h30) : ASM, Les 3 Moutiers/St Leger/Nord Vienne, Loudun, Mirebeau, Sammarcolles/Beuxes.

Challenge Fétis-Lahitte U11-U13F :

Les 4 sites d'accueil :

Montmorillon, Quincay, Smarves, Jaunay-Marigny

Répartition des équipes, à :

Montmorillon (de 9h30 à 11h30) : Montmorillon, GJ VVM Chauvigny, Nieuil l'Espoir, La Chapelle Bâton

Quincay (de 11h30 à 13h30) : GJ Sud Haut Poitou, Loudun, Stade Poitevin, Neuville.

Smarves (de 16h00 à 18h00) : Buxerolles/ASAC (2), Poitiers 3 Cités, Lusignan, GJ Espoir Sud Poitiers

Jaunay-Marigny (Haut Payre – 11h30 à 13h30) : SO Châtelleraut, Buxerolles/ASAC, GJ VVM Chauvigny (2), Vouneuil Béruges,

Plateau U6-U10F :

Les équipes ont rendez-vous au gymnase de Pressac à 13h30.



DÉFIS SPORTIFS

Vous avez reçu par mail le 22 août et le 24 novembre tous les documents concernant les Défis Sportifs pour la saison 2023/2024.

Ces différents documents sont aussi disponibles sur le site du District via les liens suivants :

Présentation Générale : [en cliquant ici](#)

Barèmes : [en cliquant ici](#)

Fiches résultats : [en cliquant ici](#)

Compte tenu des conditions météorologiques des dernières semaines, la date de retour des documents a été prolongée.

Les documents sont à retourner au District avant le **jeudi 21 décembre 2023**.

Les **Défis Sportifs** sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances.

LABEL SÉNIORS LFNA

Le « **Label Seniors** » est de retour !

Les objectifs de ce dispositif qui a vu le jour il y a 5 saisons sont : valoriser et accompagner tous les clubs, ruraux et urbains, petits et grands, départementaux et régionaux voire nationaux, pour un football accueillant, respectueux et solidaire.

Il porte sur 4 projets : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation.

Plus de 100 000 € de dotations seront alloués aux clubs labellisés en fonction du nombre de clubs éligibles et en fonction du niveau obtenu.

La durée de ce Label est de 3 ans.

Les clubs ayant déjà postulé peuvent s'inscrire de nouveau pour augmenter le niveau du Label (3 niveaux existants : Espoir – Excellence – Elite)

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au **15 décembre 2023** grâce au lien reçu par mail.

DIFFUSION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CLUBS

En cette période hivernale, et du fait des nombreux arrêts sur les terrains, il est nécessaire que chaque club soit joignable par téléphone par les autres clubs.

C'est pourquoi nous vous demandons de mettre, au moins, **un numéro de téléphone d'un dirigeant du club en diffusable sur Footclubs**.

Cela vous permettra de mieux vous organiser avec vos adversaires pour l'inversion des rencontres ou bien le report.



GRUPE DE TRAVAIL

Les RTJ ou les responsables jeunes des clubs de la Vienne sont invités au groupe de travail prévu le :

Samedi 6 janvier 2024 à 9h00 au District de la Vienne de Football

Nous souhaitons échanger sur les points suivants, pour éventuellement proposer des modifications à la prochaine Assemblée Générale.

- Futsal : déploiement en U15-U17
- L'organisation des compétitions
 - o Engagements
 - o Constitution des poules
 - o Calendrier U17/U18 – U13
 - o Système d'accession et rétrogradation
- Les ententes et groupements

Inscription obligatoire par mail.

CDOS – SOIRÉE THÉMATIQUE

Comment mieux appréhender son environnement lors d'une compétition sportive ?

**Mardi 23 janvier 2024
À la Maison des sports de la Vienne
De 18h30 à 20h30**

Soirée à destination des éducateurs sportifs

Le CDOS vous propose, le temps d'une soirée, d'échanger avec Hélène Paumier, consultante en intelligence collective, afin d'apprendre à mieux gérer son environnement lors d'une compétition sportive.

Elle partagera ses astuces, méthodes et vous donnera des outils concrets pour apprivoiser un nouveau contexte lors de vos déplacements.

Programme de la soirée :

- Visualiser l'espace, ses lignes principales, les distances et les volumes, les matières, les odeurs, les informations sonores qui le constituent.
- Appréhender son environnement global pour mieux l'apprivoiser et y évoluer grâce à des écritures collectives autour des cinq sens.

Inscription via le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfBSK07yq5TVi0xiGMVTsfy31pgTGAdQCb_0AtGaMWjOcTTeg/viewform



PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

L'État reconduit l'opération Pass'Sport pour favoriser la prise de licence des enfants et jeunes adultes dans un club sportif pour la saison 2023-2024.

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive volontaire effectuée entre le 1er juin et le **31 décembre 2023**. En 2022, 1,22 million de jeunes (+ 20%) en ont bénéficié au sein de 58 000 associations sportives (+ 8%).

Cette réduction, sous forme de coupon, est personnelle et utilisable une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités. Il concerne potentiellement 6,7 millions d'enfants et de jeunes adultes.



Pour bénéficier du Pass'Sport, il faut :

- être né(e) entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 (6 à 17 ans révolus) et bénéficier de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- être né(e) entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 (6 à 19 ans révolus) et bénéficier de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- être né(e) entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 (16 à 30 ans) et bénéficier de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- être étudiant âgé de 28 ans révolus au plus et bénéficier au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023-2024.

Les structures éligibles sont :

- les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports ;
- les associations agréées JEP (Jeunesse et Éducation populaire) ou Sport, situées dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ;
- les structures du loisir sportif marchand (exemples : salle de fitness, salle d'escalade, club de foot 5, patinoire...)

Pour accéder à la Notice club Pass' Sport, [cliquez ici](#).



PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL



PEF



Ça y est, c'est parti !!

Le District intervient dans les clubs pour une activité PEF tournée sous forme de Biathlon. Une activité ludique mélangeant exercices techniques et questions de culture foot/générale.

Cette année, le thème de l'intervention tourne autour de la citoyenneté et des règles en communauté.



Le PEF c'est quoi ?

Le Programme Éducatif Fédéral est un programme pédagogique complet, mis à disposition pour les clubs afin de former les jeunes licencié(e)s d'U6 à U19 aux règles du jeu et de la vie.

Au terme de cette formation, les jeunes acquerrons les valeurs sportives fédérales et citoyennes telles que :

**LE PLAISIR, LE RESPECT,
L'ENGAGEMENT, LA TOLÉRANCE
LA SOLIDARITÉ**

Les inscriptions : c'est maintenant !!

Pour participer aux interventions du District il faut vous inscrire en nous contactant par mail à l'adresse :

District@foot86.fff.fr

Pour rappel, les interventions sont possibles pendant les stages des vacances de la Toussaint, les mercredis après-midi pendant les séances ou alors un samedi lorsque les équipes n'ont pas match.

CHALLENGE PEF

“Le Challenge PEF c'est quoi”



Le District organise cette année le Challenge PEF, il s'agit d'un challenge qui incite les clubs à faire de bonnes actions tout au long de la saison. Mais qu'est ce qu'une bonne action ?

Faire des bonnes actions est un acte positif qui a des bienfaits pour soi et pour les autres. Cela permet de se sentir utile et de contribuer à rendre le monde meilleur. De plus, les bonnes actions ont un impact positif sur la santé mentale et physique.

Les bonnes actions sont encore plus efficaces lorsqu'elles sont faites en groupe. Dans un club, les membres peuvent s'unir pour faire une différence significative dans la communauté.

L'objectif de ce challenge est donc, que les clubs s'investissent dans la vie de tous les jours à faire des bonnes actions avec leurs licenciés jeunes. De 6 ans à 18 ans de différentes manières.



“Comment participer”

Pour participer, c'est simple, il vous suffit de faire une action avec vos licenciés séparés en 3 catégories (U6/U9, U11/U13 et U15/U17). Nous avons mis en place ces catégories car vous devez adapter les actions mises en place en fonction de la catégorie d'âge. Il y a certaines actions que les plus grands peuvent réaliser alors que les plus petits non. A la fin de votre intervention, il vous faudra faire un dossier de quelques pages.

Le dossier que vous allez nous rendre devra comporter à l'intérieur l'ensemble de la procédure de l'action, de l'idée jusqu'à la réalisation. Vous devrez également mettre des avis/témoignages des enfants pour avoir leurs ressentis sur l'action. A la fin du dossier vous devez mettre des photos de vos licenciés lors de l'action ainsi qu'un petit paragraphe sur les valeurs du volontariat.

Notre rôle à nous le District de la Vienne sera d'analyser les dossiers envoyés afin de récompenser les meilleures actions. Lors de ces récompenses vous pourrez recevoir un jeu de maillots ou du matériel.

“Tous à vos actions”

“Quelles actions faire”

Il existe de nombreuses façons de contribuer à une bonne action. Que ce soit par vous même ou par l'intermédiaire d'un organisme extérieur. Il y a par exemple :

Collecter des fonds pour une bonne cause. Les clubs peuvent organiser des événements tels que des ventes de pâtisseries, des loteries ou des tournois sportifs pour collecter des fonds pour une cause qui leur tient à cœur.

Promouvoir la sensibilisation à une cause importante. Les clubs peuvent organiser des événements éducatifs ou des campagnes de sensibilisation pour sensibiliser les gens à une cause importante, comme le changement climatique ou la pauvreté.

Offrir du temps aux personnes dans le besoin. Les clubs peuvent organiser des journées de bénévolat pour aider les personnes dans le besoin, comme nettoyer les rues, aider les personnes âgées ou travailler dans un refuge pour animaux.

Participer à des œuvres de charité. Les clubs peuvent participer à des événements organisés par des organismes extérieurs comme le Téléthon, la Croix Rouge ou les Restos du Coeur.





AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

SEANCE BILAN ARBITRES STAGIAIRES

La séance bilan des arbitres stagiaires aura lieu le **samedi 20 janvier 2024 de 8h30 à 12h30 au siège du District de la Vienne – 1 rue François Prat 86000 POITIERS.**

Les personnes conviées ont reçu un mail, un questionnaire en ligne se trouve dans le mail afin de confirmer ou non votre présence.

L'écusson d'arbitre officiel de District sera remis à cette occasion. Nous vous remercions de penser à ramener votre écusson d'arbitre stagiaire ainsi que votre livret du stagiaire.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**

Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun rappel à l'ordre.**

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

La Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec la CDA et CDPA du District et ses chargés de mission en arbitrage, propose des formations initiales pour les nouveaux arbitres, mineurs comme majeurs, masculins comme féminins.

La Formation Initiale d'Arbitres prévue du 15 au 17 décembre à Poitiers est annulée, faute d'un nombre suffisant de participants.

Dates de la prochaine FIA :

- Du 02/02/2023 au 04/02/2023

Lien d'inscription : <https://www.malfna.fr/formations-darbitres/>



WEBINAIRE FFF : PRÉPARATION PHYSIQUE PENDANT LA TRÊVE HIVERNALE

Dans le cadre de la fin de la première partie de saison, la FFF a décidé d'organiser un **webinaire**, à destination des arbitres de ligues et de districts, sur le thème de **la préparation physique pendant la trêve hivernale**.

Cette conférence interactive, animée par Alain SARS (Directeur technique délégué à l'arbitrage amateur) et Franck DOUDET (Préparateur physique des arbitres fédéraux), se déroulera **le mardi 19 décembre de 19 heures à 20 heures**.

Tous les arbitres amateurs qui acceptent de recevoir des communications par mail de la part de la FFF ont dû recevoir un mail pour les inviter à s'inscrire à ce webinaire.

En effet, pour participer à cet évènement, les arbitres doivent s'inscrire au préalable en cliquant sur le reçu par mail.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATIONS DE DIRIGEANTS

FORMATIONS DE DIRIGEANTS

ACCOMPAGNER UNE ÉQUIPE U6 A U11



LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023
VISIOCONFÉRENCE 18H-20H



LUNDI 18 FÉVRIER 2024
VISIOCONFÉRENCE 18H-20H



~~COMMUNIQUER À
L'AIDE DES
RÉSEAUX SOCIAUX~~



~~JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023
VISIOCONFÉRENCE 18H-20H~~

APPRÉHENDER LES
RESPONSABILITÉS
DE L'ASSOCIATION ET
DE SON DIRIGEANT



JEUDI 11 ET 18 JANVIER 2024
VISIOCONFÉRENCE 10H-12H

"LES FORMATIONS DE DIRIGEANTS SONT INDISPENSABLES POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DU FOOTBALL AMATEUR. ELLES PERMETTENT AUX BÉNÉVOLES DE SE FORMER AUX DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA GESTION D'UN CLUB, ET DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL LOCAL"

BRIGITTE HENRIQUES, ANCIENNE INTERNATIONALE FRANÇAISE

Lien d'inscription : <https://www.malfna.fr/formations-de-dirigeants/>



DIPLÔMES FÉDÉRAUX : NOUVEAUTÉS 2023/2024

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

COACH JEUNES

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS

-  Être licencié(e) à la FFF
-  Être âgé(e) de 16 ans révolus
-  Certificat médical pour la saison en cours
-  Autorisation parentale pour les mineurs

LA SÉLECTION

- **Entrée en formation sur dossier** selon le nombre de places disponible par session.
- **Convention de formation** signée.
- **Le candidat s'engage** à réaliser les épreuves finales de certification.



CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19.

Durée totale : 116h



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
675€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
540€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
135€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

COMMENT BÉNÉFICIER DU FAFA FORMATION ?

*Les DF sont éligibles au FAFA tout au long de la saison



INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF
Prise en charge par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS
Prise en charge par le club

Les dates de formations dans chaque District de Nouvelle-Aquitaine





LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

COACH SÉNIORS

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS

-  Être licencié(e) à la FFF
-  Être âgé(e) de 16 ans révolus
-  Certificat médical pour la saison en cours
-  Autorisation parentale pour les mineurs

LA SÉLECTION

- **Entrée en formation sur dossier** selon le nombre de places disponible par session.
- **Convention de formation** signée.
- **Le candidat s'engage** à réaliser les épreuves finales de certification.



CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics seniors.

Durée totale : 108h30



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
650€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
520€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
130€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

IMPORTANT

Pour chaque formation, le stagiaire doit être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS moment de la certification finale (Attestation de Formations aux Premiers Secours)



INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF
Prise en charge par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS
Prise en charge par le club

Les dates de formations dans chaque District de Nouvelle-Aquitaine





FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2023 - 2024

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 11/01/2024	J1/J2 : 08h30-17h30 J3 : 08h30-12h30
		Semaine 1 du 12 au 14/02/2024	
		Semaine 2 du 25 au 27/03/2024	
		Certification 31/05/2024	
Coach Séniors	Poitiers	Positionnement 12/01/2024	08h30-17h30
		Semaine 1 du 08 au 09/02/2024	
		Semaine 2 du 28 au 29/03/2024	
		Certification 30/05/2024	

JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Responsable École de Foot	Poitiers	03/01/2024	08h30-17h30
Journée complémentaire Coach Jeunes	Poitiers	04/01/2024	08h30-17h30
Journée complémentaire Coach Séniors	Poitiers	05/01/2024	08h30-17h30



CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRE
CFF1	Poitiers	20/12/2023	08h30-17h30
CFF2	Poitiers	20/12/2023	08h30-17h30
CFF3	Poitiers	19/12/2023	08h30-17h30

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRE
CFI U6-U9	Poitiers	25/10/2023 et 21/02/2024	à définir
CFI U10-U13	Poitiers	24/10/2023 et 20/02/2024	à définir
CFI U14-U19	Poitiers	26/10/2023 et 22/02/2024	à définir
CFI Séniors	Poitiers	27/10/2023 et 19/02/2024	à définir

Les inscriptions sont closes, il faut avoir participé à la première pour pouvoir effectuer la seconde.

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRE
Gardien de But Initiation	Poitiers	12/01/2024 et 13/01/2024	08h30-17h30
Gardien de But perfectionnement	Poitiers	07/06/2024 et 08/06/2024	08h30-17h30

ATTESTATIONS FÉDÉRALES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRE
Futsal	Poitiers	27/01/2024	08h30-17h30
Pratique Féminine	Poitiers	13/04/2024	08h30-17h30



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichardefoot86.fff.fr



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2felfna.fff.fr

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur maLFNA.fr !



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 13 décembre 2023
Procès-verbal n° 14

Présents : Mme Maryse MOREAU
MM. François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE (par voie électronique).
Invité : M. Jacky CHAUVIN.

Approbation du PV n° 13 du mercredi 06 décembre 2023 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ VVM Chauvigny	Poitiers ASPTT
Adriers	Ingrandes	Poitiers Beaulieu FC
Antran	Jaunay Marigny	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	La Pallu	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Leigné sur Usseau	Pressac / Availles Limouzine
Biard	Loudun	Rouillé
Brion St Secondin	Lusignan	Savigny l'Evescault
Buxerolles	Mazerolles Lussac	Smarves Iteuil
Cenon sur Vienne	Mignaloux Beauvoir	Sommières St Romain
Cernay St Genest	Mirebeau	St Benoît
Chasseneuil St Georges	Montamisé	St Julien l'Ars
Chatain	Montmorillon	St Maurice Gençay
Château Larcher	Naintré	St Saviol
Châtelleraut Portugais	Neuville	Stade Poitevin
Chauvigny	Nieuil l'Espoir	Usson l'Isle
Espoir	Nouaillé Maupertuis	Valence en Poitou OC
FC 3 vallées 86	Oyré Dangé	Vallée du Salleron
Fleuré	Ozon	Vicq sur Gartempe
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges
GJ Montasèvres	Poitiers Asac	

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.



OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 26990031 : Jaunay Marigny (1) – GJ Montasèvres (2) en U17/18 Départemental 1 du 09/12/23

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27246341 : Jaunay Marigny (2) – Cenon sur Vienne / Châtelleraut Portugais / Vouneuil sur Vienne / Thuré Besse / GJ Antoigné Ingrandes (1) en U17/18 Départemental 2 poule A du 09/12/23

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 27445198 : Loudun (2) – Leigné sur Usseau (2) en Challenge des Réserves du 04/11/23 remis le 10/12/23

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIERS EN INSTANCE

Match n° 26559857 : Espoir FC (1) – Châtelleraut Portugais (3) en Départemental 4 poule B du 29/10/23 remis le 26/11/23

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

Match n° 26818796 : Mirebeau (2) – Poitiers Beaulieu ES (1) en Départemental 4 poule C du 03/12/23

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 26666981 : Avanton (1) – Leigné sur Usseau (1) en Départemental 3 poule B du 03/12/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 26667164 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Leignes sur Fontaine (2) en Départemental 4 poule D du 03/12/23

Feuille de match informatisée reçue (10/12/23 à 19h15) et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 26892397 : Montamisé (4) – Colombiers (2) en Départemental 5 poule C du 03/12/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 26668214 : Poitiers Asac (2) – Villeneuve (2) en Départemental 5 poule E du 03/12/23

Courriel du club de Poitiers Asac (08/12/23 à 21h41) signalant le forfait de l'équipe de Villeneuve (2).

Dossier classé.

Match n° 27234862 : GJ Montasèvres (3) – Montmorillon (3) en U17 / U18 Départemental 2 poule C du 02/12/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 26666827 : La Pallu (1) – Vouneuil Béruges (1) en Départemental 2 poule A du 10/12/23

Match non joué suite à un arrêté municipal sur le terrain de Chabournay.

Considérant qu'un match de Challenge des Réserves était déjà programmé sur le stade Maurice Dansac de Vendevre du Poitou, le même jour à 15h.

La Commission donne le match à jouer et transmet le dossier à la Commission Sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

Pour information : la Commission remercie le club de Vouneuil Béruges pour avoir proposé l'inversion de la rencontre et signale, qu'en cas d'accord entre les deux clubs, le match retour aurait également été inversé afin de respecter les enjeux du championnat.

U17 / U18

Match n° 26990040 : Naintré (1) – GJ Foot Sud 86 (1) en Départemental 1 du 25/11/23

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 06/12/23, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Naintré (1) d'un joueur (licence n° 2547263604) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Naintré a été informé et a formulé ses observations par courriel (du 11/12/23 à 22h27).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline (PV du 05/10/23) pour trois (3) matchs de suspension à compter du 01/10/23 et que l'équipe de Naintré (1) évoluant en Départemental 1 a effectivement joué trois (3) matchs depuis cette date : deux (2) en championnat les 07 et 14/10/23 et un (1) match en coupe Gambardella le 21/10/23.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause avait bien purgé sa sanction.

Par ces motifs confirme le résultat obtenu sur le terrain à savoir 3 à 1 en faveur de Naintré (1).

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 27444971 : Champagné / Vivonne (1) – Sillars (1) du 10/12/23

Match non joué suite forfaits.

- Considérant la déclaration de forfait de l'équipe de Sillars (1) par courriel du samedi 09/12/23 à 19h47, non transmise à son adversaire mais seulement au District.

- Considérant la déclaration de forfait de l'équipe de Champagné / Vivonne (1) par courriel du dimanche 10/12/23 à 10h34, transmise à son adversaire et au District.

Par ces motifs, la Commission donne match perdu par forfait aux deux équipes.

Amende de 33€ pour forfait à chacune des deux équipes.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



CHALLENGE DES RÉSERVES

Match n° 27445193 : Blanzay (2) – Sommières St Romain (2) du 10/12/23

Courriel de confirmation de réserve du club de Sommières St Romain (10/12/23 à 21h17)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Blanzay, pour le motif suivant : des joueurs du club de Blanzay sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

- Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Blanzay et du GJ Foot Sud 86 que seule l'équipe 1 de Blanzay ne disputait pas de match le même week-end.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe de Blanzay (1) évoluant en Départemental 5 poule H (dernier match en championnat : Blanzay (1) – Valence en Poitou OC (2) du 22/10/23) que les joueurs Steven GADIOUX BALUSSEAU, Brice AGOSTINI, Brice EGRETAUD, Paolo AGOSTINI et Kevin PLISSON inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de Blanzay (2) est en infraction avec les dispositions des articles 7.6.A du règlement du Challenge des Réserves et 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Blanzay (2) pour en donner le gain à l'équipe Sommières St Romain (2) avec 3 buts à 0.

L'équipe de Sommières St Romain (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de Blanzay.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 27445195 : Colombiers (2) – Cernay St Genest / L'Envigne (2) du 10/12/23

Match non joué suite à un arrêté municipal sur le terrain de Colombiers.

Considérant qu'un match de Coupe Louis David était déjà programmé sur le stade de Saint-Genest-d'Ambière, le même jour à 15h.

Considérant qu'un match de Championnat féminin était déjà programmé sur le stade de Lenclôtre, le même jour à 15h.

Considérant l'arrêté municipal sur le terrain de Cernay.

Considérant que la rencontre ne pouvait pas être inversée.

La Commission donne le match à jouer et transmet le dossier à la Commission Sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 27445245 : ACG Foot Sud 86 (3) – Poitiers 3 cités (3) du 10/12/23

Match non joué suite à un arrêté municipal sur le terrain de Genouillé.

Considérant que les terrains en herbe de Poitiers étaient non-utilisables et que les terrains synthétiques étaient déjà occupés ne permettant pas l'inversion de la rencontre.

Considérant qu'à ce jour, la Commission n'a pas reçu un arrêté municipal sur le terrain de Civray couvrant la date de la rencontre (seulement à partir du 12/12/23)

Considérant la décision de la Commission des terrains interdisant la pratique à 11 sur les terrain Beauséjour 2 et 3.

Sans arrêté municipal, à recevoir avant le mercredi 20 décembre 2023, pour la journée du 10/12/23 sur le terrain Beauséjour 1 de Civray, le match sera donné perdu par pénalité à l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3)

Dossier en instance.

**Match n° 27445256 : Vouneuil Béruges (3) – Smarves Iteuil (3) du 10/12/23**

Courriel de confirmation de réserve du club de Smarves Iteuil (10/12/23 à 17h05)

Réserve non inscrite sur la feuille de match, transformée en réclamation.

Courriel du club de Vouneuil Béruges (10/12/23 à 18h13) qui reconnaît avoir fait participer des joueurs de ses équipes supérieures afin de faire jouer un dernier match aux joueurs de la 3 avant de déclarer forfait général.

Réclamation sur l'ensemble des joueurs du club de Vouneuil Béruges ayant joué en équipe supérieure lors de la dernière rencontre, celle-ci ne jouant pas ce week-end.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

- Considérant que le club de Vouneuil Béruges a déjà transmis ses observations même si la réclamation ne lui a pas été envoyée.

- Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Vouneuil Béruges que

- seules les équipes 1 et 2 de Vouneuil Béruges ne disputaient pas de match le même week-end.

- l'équipe U17/18 évoluant en Départemental 2 poule B disputait une rencontre de championnat reportée du 18/11/23

Considérant, après vérification des feuilles de matchs de la dernière rencontre des équipes de Vouneuil Béruges (1) et (2) évoluant respectivement en Départemental 2 poule A et Départemental 4 poule F (derniers matchs en championnat : Oyré Dangé (1) - Vouneuil Béruges (1) du 02/12/23 et Poitiers Gibauderie (2) – Vouneuil Béruges (2) du 03/12/23) que les joueurs Lucas NOUHAUD, Tristan TOUTANT, Alexandre RICHARD, Maliki SYLLA, Flavien GUYON, Iwan TOUTANT, Luigy GIRARDIN et Grégoire DOUCHEMENT inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre d'une des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de Vouneuil Béruges (3) est en infraction avec les dispositions des articles 7.6.A du règlement du Challenge Marcel Renaudie et 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Vouneuil Béruges (3) pour en donner le gain à l'équipe Smarves Iteuil (3) avec 3 buts à 0.

L'équipe de Smarves Iteuil (3) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Compte tenu des circonstances, la Commission ne réclamera pas les droits de réclamation (40€) au club de Vouneuil Béruges.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 26664895 : FC 3 Vallées 86 (2) – Poitiers Cep (1) en Départemental 2 poule B du 09/12/23

- Match n° 27445194 : Bouresse / Queaux Moussac (2) – ACG Foot Sud 86 (2) en Challenge des Réserves du 10/12/23

- Match n° 27445196 : La Pallu (2) – Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) en Challenge des Réserves du 10/12/23

- Match n° 27445252 : Sèvres Anxaumont (3) – Rouillé (3) en Challenge Marcel Renaudie du 10/12/23

- Match n° 27445255 : Vicq sur Gartempe (3) – Beaumont St Cyr (4) en Challenge Marcel Renaudie du 10/12/23

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du lundi 11 décembre 2023 Procès-verbal n° 2

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents : MM. Jean-Michel APERCE, Léo BEULET, Ludovic BRUNETEAU, Gaël CHARON, Alexandre DEMASSIEUX, Paul HERGAULT, Patrick JALLADEAU, Jordan MORISSON (chargé de mission), David PLAINCHAMP, Jean-Louis RIDEAU, Christian SAVIGNY (représentant de la commission technique).

Excusés : MM. Sébastien AUBINEAU, Albert BOUCHET, Hugo CHAMOLEY, Tanguy FLOZE, Jean-Michel GUILLET (Représentant du Comité de Direction à la CDA), Patrick RIVIERE.

Assiste : M. Maxence GUIN (réfèrent administratif de la commission)

Le PV 01 du 23-10-2023 du Bureau de la CDA est adopté à l'unanimité.

CIVILITÉS

Félicitations :

La CDA adresse ses plus chaleureuses félicitations à :

- M. AUBINEAU Sébastien et sa compagne pour la naissance d'Amaël.
- M. LETERTRE Benjamin pour sa qualification en 1/16èmes de finale de la Coupe de France des Arbitres.

Rétablissement :

La CDA adresse un prompt rétablissement à Lionel LABBEE victime d'un grave problème de santé, et à tous les arbitres actuellement blessés.

Condoléances :

La CDA adresse ses condoléances à la famille et aux proches de Jean-Christophe MAITRE, ancien président du CS Naintré.

LECTURE DES COURRIERS

Courriels de :

- M. Nicolas GIRAUD. Pris note de son retour suite à l'observation réalisée.
- M. Cyrille DROUHAULT. Pris note.
- M. François-Dominique HERAULT. Pris note.
- M. Lilian VANCOILLIE. Une réponse lui a déjà été apportée.
- M. Benjamin BARBEAU. Pris note de son arrêt de l'arbitrage. La commission le remercie pour les services rendus.
- Du club d'ESPOIR FC. Pris note.
- Du club des ROCHES/LA VILLEDIEU. Pris note.
- MM. Loïck RAYMOND, Alexandre JUSSIAME et Lilian VANCOILLIE. Le pôle désignations prend note des copies de leurs pages d'accompagnements.



Pris connaissance des arrêts de sport / justificatif suivants :

- M. DIAS MOREIRA Jean-Philippe daté du 26/10/2023 pour une durée de 21 jours + certificat de reprise transmis.
- M. GIRAUD Axel daté du 27/10/2023 pour une durée de 15 jours et daté du 06/11/2023 jusqu'au 26/11/2023.
- M. AUDIGUET Pierre daté du 31/10/2023 pour une durée d'1 mois.
- M. DE VOLDER Hugo daté du 03/12/2023 pour une durée de 10 jours.
- M. DUBOIS Ludovic daté du 09/11/2023 jusqu'au 01/12/2023 et daté du 01/12/2023 pour une durée d'1 mois.
- M. PREVEAUX Christian daté du 23/11/2023 jusqu'au 03/12/2023.
- M. FERREIRA David daté du 23/11/2023 pour une durée de cinq jours.
- M. ROUGE Maxime daté du 15/11/2023 jusqu'au 04/12/2023 et daté du 04/12/2023 jusqu'au 31/12/2023.
- M. LHERAUD Goulwen – certificat de reprise.
- M. CAILLAULT Anthony – certificat de reprise.
- M. ROBIN Joé – certificat de reprise.
- M. TRANCHANT Julien daté du 07/11/2023 jusqu'au 15/12/2023.
- M. GIRAUD Nicolas daté du 06/11/2023 jusqu'au 12/11/2023.

Un certificat de reprise est nécessaire pour la reprise de l'arbitrage si l'arrêt est **égal ou supérieur à 21 jours**. Dans cette attente, les arbitres concernés ne sont pas désignés.

INFORMATIONS GENERALES

Point sur les engagements :

189 arbitres sont désignables à ce jour.

Peter John Ellis arrive dans la Vienne en provenance du District des Deux-Sèvres. Il est classé D4 (affectation actuelle). La commission lui souhaite la bienvenue dans notre département. L'intéressé sera convié à l'ultime session des tests physiques de la saison en 2024 (date à fixer).

Outil « ressenti des arbitres »

La commission encourage les arbitres à répondre au questionnaire qui apparaît sur le Portail des Officiels à la fin de chaque rencontre. Cet outil permettra au District d'avoir une visibilité sur les clubs ayant des manquements caractérisés (respect, accueil de l'arbitre etc...)

Achat d'un tee-shirt d'échauffement :

Suite à l'accord de Stéphane Basq, **un tee-shirt d'échauffement sera doté à l'ensemble des arbitres du District de la Vienne et des membres de la CDA, CDPA et UNAF 86**. Un mail a été envoyé pour connaître les tailles de chacun. 153 réponses sont déjà enregistrées. Bruno DUPUIS précise que les arbitres sont plus nombreux et plus rapides à répondre que pour d'autres sollicitations (formation continue par exemple). Une réponse est demandée avant le lundi 18 décembre prochain.

Point sur les désignations :

Après avoir pris connaissance du rapport-conseil de Florent FAVARD (observateur), **la commission valide la demande** de Christophe IMBERT qui souhaite devenir assistant spécifique. Il est classé **AAD2** ayant réalisé le test physique correspondant à ce niveau et sera observé ultérieurement une seconde fois.

Un message a été envoyé à l'ensemble des arbitres via la messagerie sur le Portail des Officiels pour inviter les arbitres à être vigilant concernant la saisie de leurs indisponibilités pour le 16 & 17 décembre et 06 & 07 janvier (journées de rattrapage suite aux intempéries).



Afin de varier leurs désignations, les arbitres assistants spécifiques AAD2 actifs sur Evalbox et qui ont un premier rapport d'observation concluant sont désignés occasionnellement en R3. A contrario, les AAD1 moins actifs sur Evalbox pourront être désignés davantage en D1 qu'en R3.

Aucun souci particulier n'est à relever dans les autres divisions. Conformément à la ligne de conduite du pôle désignations, une attention particulière est apportée à :

- l'alternance centre/touche sur les désignations des arbitres centraux (30% de touches en moyenne)
- au nombre de rencontres effectuées en D1 par les arbitres de cette catégorie afin de tendre à un partage le plus équilibré possible.
- à désigner en priorité des « jeunes » arbitres seniors en compétitions jeunes lorsque l'effectif disponible « JAD » ne comble pas l'ensemble des besoins.
- à désigner en D4 en priorité les arbitres classés D4 ayant réalisé les tests physiques. Ceux ayant un premier rapport d'observation concluant et ayant réalisé le test physique dans la catégorie supérieure peuvent être désignés en D3 en cas de besoin.

Point sur les observations :

Les intempéries ont perturbé le fonctionnement des observations (36 observations annulées).

Malgré tout, 82 observations ont été réalisées sur ce début de saison.

S'agissant d'un week-end de reprise après les fêtes de fin d'année, il n'y aura aucune observation les 6 & 7 janvier 2024, hormis celle de Mounir BOUSBAA (report suite annulation).

Point sur le code de bonne conduite :

Gaël CHARON et Jean-Louis RIDEAU assurent le suivi, en collaboration avec Maxence GUIN et Hugo HEBRAS.

Concernant l'application de l'article 19 du Règlement Intérieur (RI) de la CDA, certains retours (arbitres et clubs) laissent penser qu'il n'a pas encore été appréhendé ou compris par tous. Seulement 50% des indisponibilités sont justifiées avec l'envoi d'un document (attestation employeur, arrêt de sport ...).

Pour rappel, il prévoit que l'arbitre **a 8 jours maximum pour faire parvenir par mail au District un justificatif (médical, professionnel etc...)** pour valider une indisponibilité à partir de la publication des désignations (habituellement à J-10).

L'arbitre sera amendé en cas de non-envoi d'un justificatif de **15.00 Euros** sur ses indemnités de match et déplacement.

La commission précise que l'article concerne l'ensemble des arbitres du District de la Vienne, sans exception de traitement et quel que soit leur catégorie. Il ne concerne les stagiaires qu'à partir du moment où ils ne sont plus accompagnés et donc gérés par la CDA.

L'application de cet article 19 vaut également pour les arbitres n'honorant pas leurs désignations (absences sans prévenir).

En ce qui concerne les chiffres liées à l'application de l'article 19 :

- 28 indisponibilités tardives ont été relevées durant la période allant du début de la saison au 29 octobre 2023.
- 11 indisponibilités tardives et 2 absences aux rencontres ont été relevées durant la période allant du 29 octobre au 26 novembre 2023.



TESTS PHYSIQUES

Le bilan des tests physiques a été réalisé dans le PV n°1 du 23 octobre dernier.

Sept sessions ont été réalisées cette saison.

Une **huitième et dernière session de test physique aura lieu fin février 2024** (sous réserve d'obtenir un créneau sur un terrain synthétique de Grand Poitiers). Il permettra de convier l'ensemble des arbitres stagiaires formés au cours de la saison. Les arbitres stagiaires ayant réalisé le test physique seront prioritaires pour être observés par un observateur désigné par la CDA à partir du moment où ils ne sont plus accompagnés. Ainsi, les arbitres stagiaires avec un certain potentiel peuvent être concernés par de la promotion accélérée puisque la première observation peut être déclenchée rapidement.

Le test physique étant facultatif en D4, la CDA propose que, dans l'éventualité d'une promotion, les arbitres classés D4 (stagiaire ou titulaire) n'ayant pas participé aux tests physiques de début de saison soient convoqués à un test physique en cas de premier rapport d'observation concluant. En cas de participation et de réussite au test physique, ces arbitres pourront alors être candidats à une promotion en catégorie supérieure en fin de saison et seront observés une seconde fois sur la phase retour.

FORMATION

Stage arbitre assistant spécifique :

7 arbitres assistants (sur douze) ont participé au **stage commun arbitres assistants** (79/86/17) le samedi 25 novembre à Beauvoir s/Niort (79). Patrick RIVIERE et Florent FAVARD (observateurs AA) étaient également présents. La formation a été unanimement appréciée. La commission remercie Anthony MICHAUD et Jean-Luc BERTAUD pour l'organisation de ce stage spécifique.

Stage jeunes arbitres départementaux

Un stage réservé aux jeunes arbitres départementaux (officiels et stagiaires) et régionaux s'est tenu le samedi 11 novembre 2023 avec 28 participants dont 21 arbitres.

Précisons que le petit déjeuner a été offert par l'UNAF 86 tandis que le repas a été pris en charge par le District de la Vienne.

Ateliers terrain (décision, coup de sifflet, prise de l'information, conservation avec assistants), jeu de présentation, explications des différents parcours dans l'arbitrage et analyse vidéo ont rythmé cette matinée de formation.

Un questionnaire de satisfaction sera adressé aux participants afin de connaître leur ressenti sur cette demi-journée dans l'objectif de proposer ce rendez-vous chaque année.

La commission tient à remercier l'investissement de Tanguy FLOZE, Paul BENITO et Sabri GHEDHAB REMBLIERE (arbitres JAF/R1) dans la mise en place de ce stage.

Ecoles d'arbitrage

Deux écoles d'arbitrage ont déjà eu lieu cette saison :

- Le vendredi 13 octobre 2023 avec 32 arbitres participants
- Le samedi 09 décembre 2023 avec 33 arbitres participants

La commission propose que Paul BENITO soit intégré à l'animation de ces écoles d'arbitrage, en collaboration avec Albert BOUCHET (responsable de la formation) et Tanguy FLOZE (membre de la CDA).

Les deux prochaines écoles d'arbitrage auront lieu les **vendredi 16 février 2024** (en salle) et **samedi 20 avril 2024** (sur le terrain) conformément au calendrier prévisionnel transmis en début de saison.



EVALBOX

Le bilan est précisé par Paul HERGAULT, référent Evalbox de la commission. Un bon départ dans l'ensemble (même les arbitres assistants, dont la participation était faible la saison dernière) malgré une baisse de participation sur le second entraînement (56% de taux global de participation contre 68.5% sur le premier).

Ci-dessous le détail de la participation sur les deux premiers tests d'entraînement (n°1 et n°2)

D1 : 100% et 100% de participation

D2 : 95% et 90% de participation

D3 : 77% et 64% de participation

D4 : 43% et 29% de participation

Arbitres Assistants D1 et D2 : 73% et 64% de participation

JAD : 68% et 61% de participation

Pour rappel, le premier examen Evalbox (30% de la note théorique finale) aura lieu du **vendredi 15 au dimanche 17 décembre prochain**.

Il débutera automatiquement à 13h00 le vendredi et se terminera à 19h00 le dimanche.

Ci-dessous le planning des entraînements et examens sur la suite de la saison :

- Test n°1 (30% de la note) du 15 au 17 décembre
- Entraînement n°03 du 05 au 18 février
- Entraînement n°04 du 04 au 17 mars
- Entraînement n°05 du 01 au 14 avril
- Test n°02 (70% de la note) du 03 au 05 mai

Tous les arbitres seniors départementaux sont concernés par Evalbox. Les arbitres jeunes départementaux ne sont concernés que par les questionnaires d'entraînement.

Suite à des échanges constructifs, la CDA décide d'intégrer dans le cadre de leur formation les arbitres stagiaires mis à sa disposition par la CDPA par l'envoi de questionnaires d'entraînement EVALBOX.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Préparation Ligue

La commission accuse réception des six candidatures reçues à ce jour : Anfane BACO, Jonathan MAINGUENEAU, Vladimir JOUDIOU, Robin MAITRE, Théo LEPROUST et Christopher DUPUIS.

Ci-dessous le **programme prévisionnel** complet :

Vendredi 1er décembre 2023 : appel à candidature pour suivre la préparation Ligue adressée par mail aux arbitres concernés.

Vendredi 15 décembre 2023 : date limite fixée concernant le retour des candidatures.



Un Bureau de la CDA suivra pour étude des candidatures (date à définir).

Début février 2024 : début de la préparation théorique (disponibilité le vendredi soir indispensable) sur une base de quatre à cinq séances, un vendredi sur deux.

Fin mars 2024 : examen théorique blanc – s'en suivra une décision du Bureau de la CDA pour déterminer la liste des candidats à présenter à la Ligue en fonction des résultats obtenus.

Dimanche 31 mars 2024 : date limite de l'envoi des candidatures à adresser à la CRA.

Samedi 13 avril 2024 : stage supérieur de District à Puymoyen (16) - La CRA recommande à tout candidat Régional d'assister au stage supérieur Départemental (extrait art 9 RI de la CRA)

Avril – mai 2024 : quatre à cinq séances théoriques supplémentaires dont un second examen blanc (disponibilité le vendredi soir indispensable)

Dimanche 26 mai 2024 : examen des candidats Ligue à Puymoyen (16) - examen unique, sans session de rattrapage ; ainsi, tout absent à cet examen perd immédiatement sa qualité de candidat (extrait art 9 du RI de la CRA)

Rappels :

- Il est rappelé aux arbitres que le numéro d'astreinte mis à leur disposition n'est fonctionnel **qu'à partir du vendredi soir à 17h30 jusqu'au dimanche à 12h00**. Des arbitres sollicitent encore ce numéro en semaine.
- Pour tout problème majeur sur une rencontre, le Président de la CDA tient à être informé dès la survenance des incidents.
- Des remontées laissent entendre des difficultés à joindre le District de la Vienne. Pour information, le District est fermé le matin (hormis le lundi). **La CDA rappelle à toutes fins utiles que toute demande de modification ou d'annulation concernant une désignation doit être formulée par mail au District.**

Prochaine réunion le 19/02/2024 à 18h30 au District de la Vienne de Football

Le Président,
Bruno DUPUIS

Le Secrétaire de séance,
Ludovic BRUNETEAU



COMMISSION DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Réunion du mardi 14 novembre 2023

Président : M. CANTET Dominique.

Présents : MM. ARTUS Dominique, FRAUDEAU Daniel, GALLAIS Raymond, NICOLAS Jean-Marie, PETONNET Bernard.

Excusés : Mmes BARAUDON Ginette, LAGRANGE Marie-Hélène, MM. BERNARDEAU Rémi, GIRAUD Dominique.

Invités : Mme URANGA Adeline, MM. COLIN Daniel, BASQ Stéphane

Intervention de Mme URANGA Adeline et M. BASQ Stéphane

Mme URANGA Adeline, directrice administrative et M. BASQ Stéphane, Président, rappellent :

1 - Les engagements de la FFF, en particulier la nécessité de lutter contre toute forme de racisme, discrimination, sexisme, homophobie. Il s'agit notamment de lutter contre les violences, d'alerter, de recenser et d'accompagner les victimes.

2 - L'engagement du District à « Sensibiliser et Former » les divers publics du football à la lutte contre toute forme de discrimination (joueurs-joueuses, dirigeants, éducateurs, arbitres).

3 - Félicitent la Commission du Respect et de la Prévention pour sa participation active lors des réunions de secteurs.

4 - Associent cette même Commission du Respect et de la Prévention à une réflexion sur les messages susceptibles d'être affichés sur les nouveaux panneaux (140x80 cm) dédiés à la valeur de respect.

Projet de rencontre avec la Commission Sportive

Une réunion de sensibilisation commune avec la Commission Sportive est envisagée en Départemental 4, cette division comportant six poules pour soixante équipes.

Projet de Challenge Respect et Convivialité pour les Féminines

Un groupe de travail serait à constituer avec diverses commissions du District, afin de valoriser et récompenser dans les clubs, dans les divers championnats de football féminin (l'accueil, l'assiduité des équipes en championnat, la convivialité, et d'autres critères d'évaluation).

Plusieurs personnes sont à solliciter (liste non exhaustive) :

Mmes LAGRANGE Marie-Hélène, MATHIEU Béatrice, RABOISSON Nadège, RENETEAU Coralie, URANGA Adeline, MM. LARBALETTE Laurent, BERNARDEAU Rémi, et d'autres.

Récompenses – Challenge Respect et Prévention

Lors des saisons précédentes, en particulier lors de la saison 2018-2019, des ballons ont été remis aux clubs de : **Vicq sur Gartempe, L'Envigne, Fleuré, St Léger de Montbrillais.**

La Commission propose de leur remettre **le lot de K-ways** qui leur était destiné **et 2 ballons supplémentaires.**

Remerciements à M. COLIN Daniel

Les membres de la Commission et le Président du District se félicitent d'avoir travaillé dans la bonne humeur et la sérénité depuis de nombreuses années avec Daniel. Un Président soucieux de toutes les formes de pratique du football, du football des enfants à celui des adultes, de la pratique des féminines à celle des handicapés, du football des champs au football des villes. Merci à Daniel qui a toujours su animer nos réunions avec une volonté de prise en considération de l'ensemble des points de vue, en un mot, un Président bienveillant.

La Commission du Respect et de la Prévention prend acte de son retrait.

La commission souhaite un prompt rétablissement à Ginette BARAUDON et Marie-Hélène LAGRANGE.

Prochaine réunion : mercredi 20 décembre 2023 à 18h00

Le secrétaire,
Dominique Artus



INFORMATIONS DIVERSES



Stage DETECTION U14 FILLES



CONVOCATION OFFICIELLE

JEUDI 4 JANVIER 2024

de 13h45 à 17h

à POITIERS

(complexe sportif St Nicolas – 156, route de Parthenay – 86000)

Terrain synthétique

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un rassemblement à destination de l'ensemble des jeunes joueuses nées en 2010.

Programme de détection :

- Mercredi 22/12 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2010)
- Mercredi 06/12 : stage (avec environ 30 joueuses convoquées)
- Jeudi 04/01 : stage (avec environ 30 joueuses convoquées)
- Mercredi 14/02 : Sélection de la Vienne : opposition contre Sélection Deux-Sèvres à Pompaire (avec environ 15 joueuses convoquées)
- Vendredi 01/03 : Tournoi Interdistricts (sélection commune 86/79 avec x joueuses convoquées)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- de l'autorisation parentale (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)
- d'une gourde



En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86)



Liste des 30 filles convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	BALLET	AXELLE	J.S. NIEUIL L'ESPOIR
2	BOEUF	JULINE	STADE POITEVIN F. C.
3	BOULIN	ZOE	STADE POITEVIN F. C.
4	BRECHET	JADE	S.O. CHATELLERAULT
5	CHAIGNEAU	ALYSSA	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
6	CHARDAT	CLEMENCE	C.A. NEUVILLE
7	CHASSEPORT	ELIA	S.O. CHATELLERAULT
8	CHRAITE	ANAELLE	STADE POITEVIN F. C.
9	COLLON	KATELL	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
10	COSSARD	COLINE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
11	DEGRIS	JULIETTE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
12	DOUSSELIN	CHARLINE	S.O. CHATELLERAULT
13	FINISIE	ROBERTHA	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
14	FOUQUETEAU	JOE ANNA	F.C. LOUDUN
15	GAGNAIRE	LOUANE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
16	GALAIS	JADE	S.O. CHATELLERAULT
17	GOURDIN GALANT	LIYAH	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
18	GRIMAL	LALITA	F.C. LOUDUN
19	GUELPIN LE RICHE	LOLA	U.ET.S. MONTMORILLON
20	GUILLOTEAU	LINA	STADE POITEVIN F. C.
21	HARDERWIJK	ROSELINE	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
22	JOUNEAU	LAURA	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
23	LIMOUSIN	NINA	STADE POITEVIN F. C.
24	MARTINEAU	SARAH	S.O. CHATELLERAULT
25	MARTINIERE	INES	C.A. NEUVILLE
26	MAULIGALO	MEOLYNE	S.O. CHATELLERAULT
27	MOREAU	LIANA	STADE POITEVIN F. C.
28	ROUYOUX GIRARD	KARA	STADE POITEVIN F. C.
29	THEVENET	ANAIS	A.S.AM. DES COURONNERIES POITIERS
30	VERGE	MANON	U.ET.S. MONTMORILLON



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2023-2024 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2023/2024

Stage Détection U13 Garçons



CONVOCAATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2011.

Processus de Détection :

- Les 23 et 24/10 : 2 rassemblements géographiques (environ 80/90 joueurs convoqués)
- Le 05/01 : stage (environ 50 joueurs convoqués)
- Le 17/01 : stage (environ 40 joueurs convoqués)
- Les 28 et 29/02 : Sélection de la Vienne – Tournoi Interdistricts (foot à 11 à Puymoyen)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 4)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation LFNA, Tony RICHARD, Conseiller Technique DAP et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.



Voir la liste des joueurs convoqués *(tableau Excel ci-dessous)*

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)



Stage DETECTION U13 Garçons

(joueurs nés en 2011)

VENDREDI 5 JANVIER 2024 à POITIERS (de 13h45 à 17h)

Complexe sportif de St Nicolas - Terrain Synthétique

104, route de Parthenay - 86000

	NOM - Prénom	Club
1	ABRASI Jason	Poitiers ASAC
2	KHARMOUDI Reda	Poitiers ASAC
3	MATIP Alain	Poitiers ASAC
4	ARTUS Adam	Chasseneuil St Georges
5	LAVAUD BROCHAIN Louca	FC ASM
6	BERTHELOT Malone	FC ASM
7	BOUET Adrien	CA Neuville
8	MORTREUX Léon	CA Neuville
9	RACAUD Justin	US Migné Auxances
10	CHAUVIN Kylian	US Migné Auxances
11	MARTIN Hélian	US Migné Auxances
12	MOUSSET Maël	US Migné Auxances
13	BEAULIEU Hugo	US Migné Auxances
14	DELHOMME Axel	GJ Espoir Sud Poitiers
15	DEVILDER Leni	GJ Espoir Sud Poitiers
16	CHACIB Milan	GJ Espoir Sud Poitiers
17	MAGNAIN Gaspart	GJ Foot Sud 86
18	SAHKO Soriba	Ligugé
19	DUMAND Alois	Ligugé
20	DESMAZEAU Nathan	UES Montmorillon
21	PERRIN Titouan	UES Montmorillon
22	THEZARD Nathan	UES Montmorillon
23	AUPETIT Etane	UES Montmorillon
24	BERGER Maël	UES Montmorillon
25	GERMAIN Quentin	GJ Val de Vonne
26	MORISSET Corentin	GJ Val de Vonne
27	QUINTARD Baptiste	GJ Val de Vonne
28	VAILLIER Noa	GJ Val de Vonne
29	DOUIAB Zyad	GJ VVM Chauvigny
30	TOUCHARD THIBAudeau Iscia	GJ VVM Chauvigny
31	MAILLET Hugo	GJ VVM Chauvigny
32	DUCROT Kyliane	GJ VVM Chauvigny
33	COFFENS Yanis	Mignaloux
34	RUIZ Nolan	Stade Poitevin F.C
35	BOKELO Jason	Stade Poitevin F.C
36	KABA Mamadou	Stade Poitevin F.C
37	CAILLAUD Gabin	Stade Poitevin F.C
38	AYRAULT Lucas	Stade Poitevin F.C
39	BARBOTIN Enzo	S.O.Châtelleraut
40	PERNES Martin	S.O.Châtelleraut
41	CHABOISSON Louis	S.O.Châtelleraut
42	GHEZAL Mezen	S.O.Châtelleraut
43	ANTIGNY Axel	S.O.Châtelleraut
44	LIQUOIS Arsène	S.O.Châtelleraut
45	RENAULT Andy	S.O.Châtelleraut
46	PLANCHET Maxens	S.O.Châtelleraut



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2023-2024 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

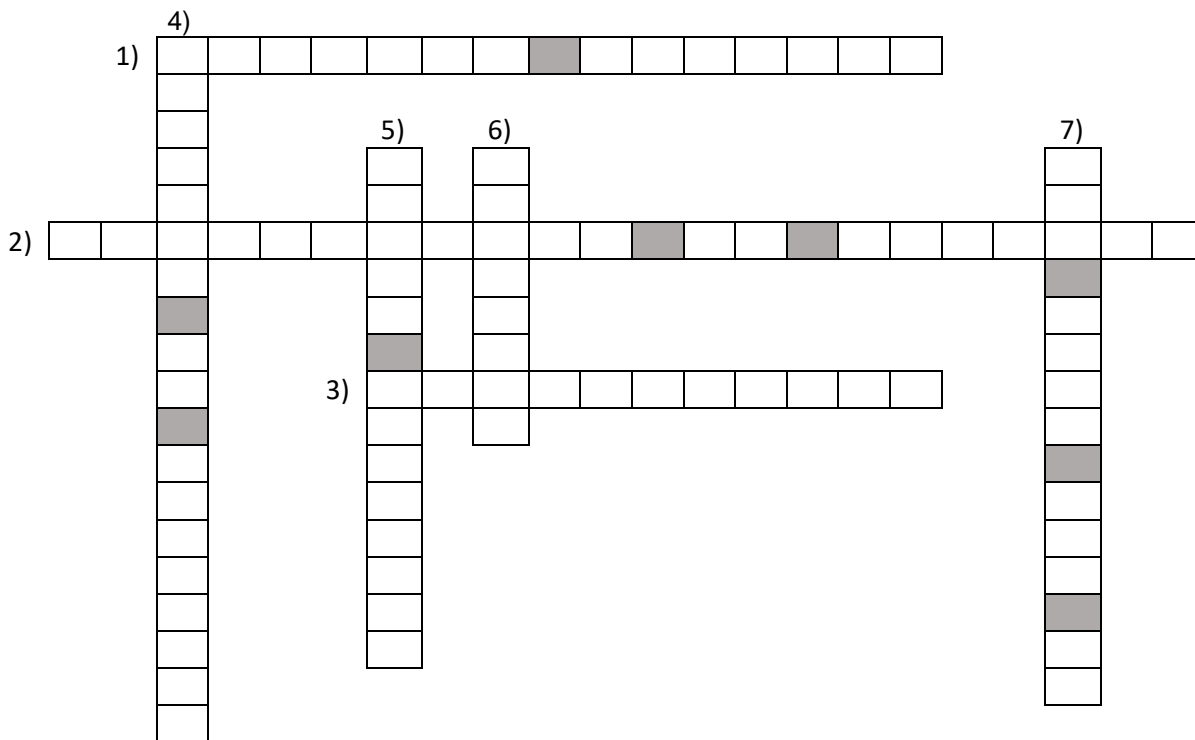
ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



MINI-JEU

Trouve le club : les leaders de D1 et D4



- 1) Tout comme leur équipe 2 en D3, ils sont leaders de D4.
- 2) Les protégés de Mikaël CASTRO CINTAS sont premiers de D1.
- 3) Finaliste de la Coupe Louis David en 2021-2022.
- 4) A ne pas confondre avec Coussay les Bois.
- 5) A deux on est plus fort (D4 B)
- 6) Leur président fête ses 70ans ce vendredi 15/12/2023.
- 7) Beauséjour, tous les jours... vous connaissez la chanson.

Réponses du dernier Vienne Hebdo :

- 1) Avant-derniers de D4 poule E la saison dernière, ils sont invaincus cette saison (6 victoires – 1 nul). **Poitiers Portugais**
- 2) Club de Châtellerault évoluant en bleu, blanc et jaune. **Châtellerault Réunionnais**
- 3) Ils ont la meilleure différence de buts de D5 avec 35 buts marqués pour 2 encaissés. **Paizay le Sec**
- 4) Leader et encore en course en Coupe Louis David, ils affronteront Jardres ce dimanche. **Ceaux la Roche**
- 5) Club localisé à Bignoux. **Poitiers PTT**
- 6) Entente entre deux clubs dont le principal fait partie du GJ 3 Vallées 86. Bouresse / Queaux Moussac
- 7) C'est une entente, comprenant l'Envigne. **Cernay St Genest / L'Envigne**
- 8) Vainqueurs du Challenge Marcel Renaudie la saison dernière. **St Maurice Gençay**
- 9) Club, en bleu et blanc, présidé par M. MICHAUD Jean-Baptiste. **St Julien l'Ars**